

**Certificat de conformité à la directive Européenne
2002/95/EC (RoHS)**

Nous soussignés,

Certifions que les produits suivants, ainsi que leur dérivés

Satisfont aux exigences imposées par la directive Européenne 2002/95/EC du Parlement Européen et du Conseil du 27 janvier 2003, traitant des restrictions d'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, et spécifiquement que ces produits contiennent :

- Plomb (Pb ; max 0,1 % en poids)
- Mercure (Hg ; max 0,1 % en poids)
- Cadmium (Cd ; max 0,01 % en poids)
- Chrome hexavalent (Cr VI ; max 0,1 % en poids)
- Polybrominated biphenyls (PBB ; max 0,1 % en poids)
- Polybrominated diphenyl ethers (PBDE ; max 0,1 % en poids), dont le DécaBDE (décabromodiphénylether)

Fait le 31 janvier 2011.

Nadine Dubois
P.D.G.

